



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 28 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**22/08/2024**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**22/08/2024**

Mme Sonia LAGARDE	M. Alexandre MACHFUL
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Marc LE LEIZOUR
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Patrick GUILLON	Mme Kimberley BARONI
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Christophe DELIERE
M. Tristan DERYCKE	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Diane BUI-DUYET	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	Mme Christine BELLET
M. Marc ZEISEL	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	Mme Liliane CONDOUMY
M. Michel FONGUE	M. Claude CHARLOT
Mme Janine BAJON	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
M. Philippe BLAISE	Mme Christine LE SAINT
Mme Naïa WATEOU	M. Bernard LAVANDIER
Mme Valérie LAROQUE	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Christophe DELESSERT	
Mme Stéphanie PAIMAN	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Bruno CAPY
		Mme Magali MANUOHALALO	Mme Tuilogona O'CONNOR
		M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de présents	: 38	M. Joseph BOANEMOA	Mme Christiane SARIDJAN
Nombre de votants	: 48	Mme Laurie HUMUNI	Mme Veylma FALAEAO
(10 procurations)		Mme Françoise SUVE	Mme Jeanne POELLABAUER
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		M. Luc BRUN	
		Mme Charlotte THAI AWE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-853

portant modification de la délibération n° 2020/1615 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 28 août 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1615 du 14 décembre 2020 modifiée fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/69 du 9 août 2024,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 14 août 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

A l'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 2020/1615 du 14 décembre 2020 modifiée fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux, les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sont remplacés par les dispositions suivantes :

\* Tarifs de la redevance

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les tarifs mensuels de la REOM sont fixés comme suit :

Volume du bac	Fréquence de collecte / semaine	Tarifs de la REOM
120/140 L	2	2 845 F
120/140 L	6	4 785 F
240 L	2	4 010 F
240 L	6	7 175 F
330/360 L	2	4 930 F
330/360 L	6	9 110 F
660 L	2	7 920 F
660 L	6	14 880 F

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours

citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 /**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20240828-2614-DE-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 3 septembre  
2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 AOÛT 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 30 août 2024

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, with the name 'Kimberley BARONI' printed in black below it.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style, with the name 'SONIA LAGARDE' printed in black below it.

SONIA LAGARDE

**DESTINATAIRES :**

- |                     |   |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS)     | 2 |
| - DEP               | 1 |
| - MISE EN LIGNE     | 1 |

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**NOUVELLE-CALEDONIE**

**VILLE DE NOUMEA**

POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD :

**SERVICE PUBLIC LOCAL DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**M4**

**DECISION MODIFICATIVE 1**

**BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**ANNEE 2024**

# SOMMAIRE

<b>I - Informations générales</b>		
Modalités de vote du budget		
<b>II - Présentation générale du budget</b>		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
<b>III - Vote du budget</b>		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
<b>IV - Annexes</b>	Jointe	Sans objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		✓
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		✓
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		✓
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		✓
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		✓
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		✓
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		✓
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		✓
A3.2 - Etalement des provisions		✓
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	✓	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	✓	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		✓
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		✓
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		✓
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		✓
A6 - Etat des charges transférées		✓
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		✓
A8 - Affectation anticipée du résultat N-1		✓
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		✓
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		✓
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		✓
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		✓
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		✓
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		✓
B1.7 - Etat des engagements reçus		✓
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		✓
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	✓	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
C1.1 - Etat du personnel		✓
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		✓
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		✓
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		✓
<b>D - Arrêté et signatures</b>		
D - Arrêté et signatures	✓	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I - INFORMATION GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont:

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°2012/1509 du 26 décembre 2012).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (5).

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>		
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>			
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 448 677 870		-64 300 000	-64 300 000	1 384 377 870
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	67 000 000				67 000 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 345 903		-20 000 000	-20 000 000	345 903
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 536 023 773</b>		<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>1 451 723 773</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 200 000				1 200 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 529 014				20 529 014
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 557 752 787</b>		<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>1 473 452 787</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	32 060 487				32 060 487
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)	92 000 000				92 000 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>124 060 487</b>				<b>124 060 487</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 681 813 274</b>		<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>1 597 513 274</b>

+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>26 236 726</b>

=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 623 750 000</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 554 300 000		-200 000 000	-200 000 000	1 354 300 000
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 554 300 000</b>		<b>-200 000 000</b>	<b>-200 000 000</b>	<b>1 354 300 000</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	95 500 000		115 700 000	115 700 000	211 200 000
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 649 800 000</b>		<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>1 565 500 000</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)	58 250 000				58 250 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>58 250 000</b>				<b>58 250 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 708 050 000</b>		<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>1 623 750 000</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b></b>

=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 623 750 000</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)</b>	<b>65 810 487</b>
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
	Total des opérations d'équipement	235 450 000				235 450 000
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>235 450 000</b>				<b>235 450 000</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 500 000				10 500 000
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 500 000</b>				<b>10 500 000</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>245 950 000</b>				<b>245 950 000</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	58 250 000				58 250 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>58 250 000</b>				<b>58 250 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>304 200 000</b>				<b>304 200 000</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>304 200 000</b>
---	--------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>4582</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	32 060 487				32 060 487
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	92 000 000				92 000 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>124 060 487</b>				<b>124 060 487</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>124 060 487</b>				<b>124 060 487</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>180 139 513</b>
--	--------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>304 200 000</b>
---	--------------------

**Pour Information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)</b>	<b>65 810 487</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-64 300 000		-64 300 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-20 000 000		-20 000 000
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>-84 300 000</b>		<b>-84 300 000</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	-	<b>-84 300 000</b>
---	---	--------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSON.)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>				

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	-	
---	---	--

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	-200 000 000		-200 000 000
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 700 000		115 700 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>-84 300 000</b>		<b>-84 300 000</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=	<b>-84 300 000</b>
---	---	--------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSON.)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
--	---

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	+
------------------------------------	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
---	---

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)</b>	<b>1 448 677 870</b>	<b>-64 300 000</b>	<b>-64 300 000</b>
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	300 000	-150 000	-150 000
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	1 415 000 000	-58 000 000	-58 000 000
6135	LOCATIONS MOBILIERES	844 500	-150 000	-150 000
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 000 000	-2 000 000	-2 000 000
618	DIVERS	6 200 000	-3 000 000	-3 000 000
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	600 000		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 270 300	-1 000 000	-1 000 000
6238	DIVERS	877 070		
6248	DIVERS	186 000		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	400 000		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	20 000 000		
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>67 000 000</b>		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	67 000 000		
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>20 345 903</b>	<b>-20 000 000</b>	<b>-20 000 000</b>
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, PROCEDES, DROITS SIMILAIRES	345 903		
6541	Créances admises en non-valeur	20 000 000	-20 000 000	-20 000 000
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)</b>		<b>1 536 023 773</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (b)(8)</b>	<b>1 200 000</b>		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	1 216 395		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-16 395		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>	<b>20 529 014</b>		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	500 000		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	20 029 014		
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)</b>			
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 557 752 787</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	32 060 487		
042	<i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (11)(12)</i>	92 000 000		
6811	<i>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</i>	42 000 000		
6815	<i>DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION</i>	50 000 000		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>124 060 487</b>		
043	<i>OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>124 060 487</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 681 813 274</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>		
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>		
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>-84 300 000</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES (5)</b>			
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>1 554 300 000</b>	<b>-200 000 000</b>	<b>-200 000 000</b>
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 548 500 000	-200 000 000	-200 000 000
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	5 800 000		
<b>73</b>	<b>PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)</b>			
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75</b>	<b>1 554 300 000</b>	<b>-200 000 000</b>	<b>-200 000 000</b>
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (b)</b>			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)</b>	<b>95 500 000</b>	<b>115 700 000</b>	<b>115 700 000</b>
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	95 500 000	115 700 000	115 700 000
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>1 649 800 000</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (8)(9)	58 250 000		
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXE.	8 250 000		
7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	50 000 000		
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>58 250 000</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 708 050 000</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>-84 300 000</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>		
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>		
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>-84 300 000</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
	Opérations d'équipement n°(5) [...]	245 950 000		
0101	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	10 500 000		
6201	PROPRETE URBAINE	235 450 000		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>245 950 000</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total des dépenses financières</b>				
	[...](6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>245 950 000</b>		



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)(8)</b>	<b>58 250 000</b>		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<b>58 250 000</b>		
13913	DEPARTEMENTS	3 400 000		
13916	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	4 850 000		
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	50 000 000		
	<i>Charges transférées</i>			
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (9)</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>58 250 000</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>304 200 000</b>		

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>
-----------------------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>
---

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
---

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	<b>Total des recettes financières</b>			
	[...](5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 060 487		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)	92 000 000		
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	50 000 000		
28128	AUTRES TERRAINS	180 000		
28131	BATIMENTS	18 220 000		
28188	AUTRES	23 600 000		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>124 060 487</b>		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>124 060 487</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>124 060 487</b>		

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>18 750 000</b>		
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>10 500 000</b>		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	10 500 000		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>8 250 000</b>		
13913	DEPARTEMENTS	3 400 000		
13916	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	4 850 000		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>18 750 000</b>			<b>18 750 000</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>124 060 487</b>		
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>124 060 487</b>		
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	50 000 000		
28128	AUTRES TERRAINS	180 000		
28131	BATIMENTS	18 220 000		
28188	AUTRES	23 600 000		
021	Virement de la section d'exploitation	32 060 487		

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R106(4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>124 060 487</b>				<b>124 060 487</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)</b>	<b>18 750 000</b>
<b>Ressources propres disponibles (VIII)</b>	<b>124 060 487</b>
<b>Solde (IX = VIII-IV)(5)</b>	<b>105 310 487</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	
	<b>B2.2</b>

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour memoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2024)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024 (2)	Restes à financer de l'exercice 2025	Restes à financer (exercices au delà de 2025) (3)
<b>Dépenses</b>	<b>2 490 000 000</b>		<b>2 490 000 000</b>		<b>734 900 000</b>	<b>906 300 000</b>	<b>848 800 000</b>
62 2023 1 DEPENSES RECURENTES PROPRETE URBAINE	2 490 000 000		2 490 000 000		734 900 000	906 300 000	848 800 000
<b>Recettes</b>							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



Nombre de membres en exercice	53
-------------------------------	----

Nombre de membres présents	38
----------------------------	----

Nombre de suffrages exprimés	48
------------------------------	----

VOTES :	Pour	48
---------	------	----

	Contre	-
--	--------	---

	Abstention	-
--	------------	---

Date de convocation : 22.08.2024

Présenté par Madame Sonia LAGARDE, maire de la ville de Nouméa.

A Nouméa, le 30 AOUT 2024

La secrétaire de séance,

  
Kimberley BARONI

Le Maire,

Sonia LAGARDE




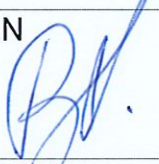

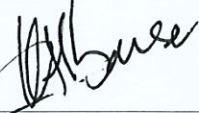



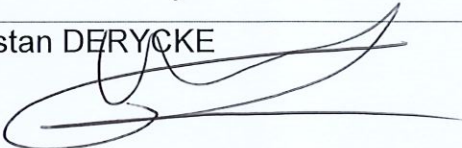
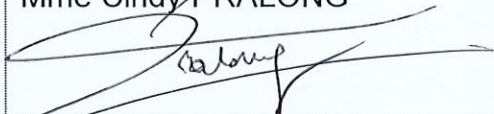
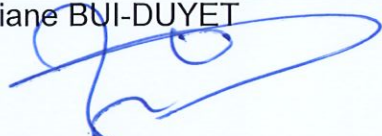



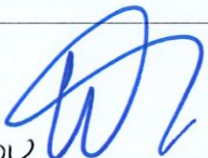
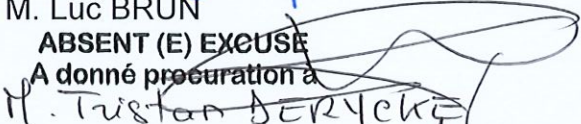



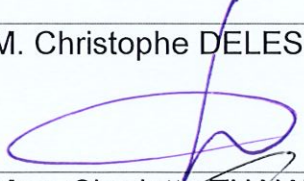

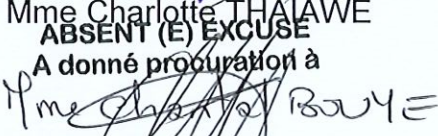
Délibéré par le conseil municipal, réuni en séance publique à Nouméa, le 28 août 2024.

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission de la présente délibération au commissaire délégué de la République pour la province Sud, le - 3 SEP. 2024 et de la publication par voie électronique, le - 3 SEP. 2024




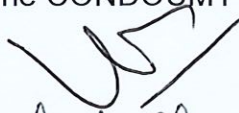

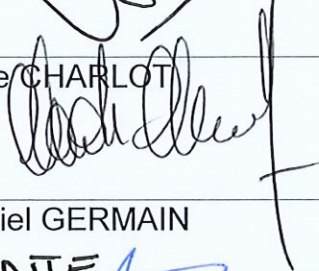

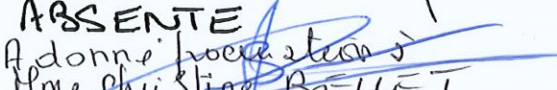

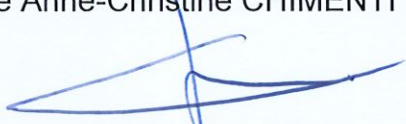
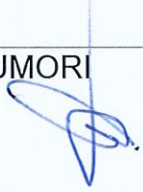







Les membres du conseil municipal



IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D


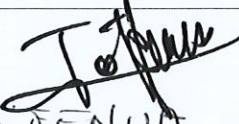


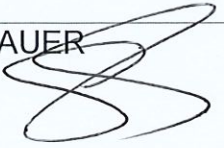

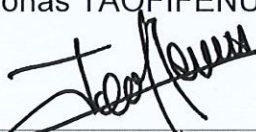
M. Jean-Pierre DELRIEU 	Mme Janine BAJON 
Mme Chantal BOUYE 	Mme Vaimoé ALBANESE 
M. Patrick GUILLON 	Mme Isabelle LAFLEUR <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à Mme Sonia LAGARDE
Mme Fabienne CHARDIGNY 	M. Nicolas BRIGNONE 
M. Tristan DERYCKE 	Mme Cindy PRALONG 
Mme Diane BUI-DUYET 	M. Philippe BLAISE 
M. Warren NAXUE 	Mme Naïa WATEOU 
Mme Françoise SUVE <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à Mme Naïa WATEOU 	M. Luc BRUN <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à M. Tristan DERYCKE 
M. Marc ZEISEL 	Mme Valérie LAROQUE 
Mme Pascale SERVENT 	M. Christophe DELESSERT 
M. Michel FONGUE 	Mme Charlotte THIAWE <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à Mme Chantal BOUYE 

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Stéphanie PAIMAN 	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION 
M. Alexandre MACHFUL 	Mme Liliane CONDOUMY 
M. Bruno CAPY <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à M. Michel DESMEUZES 	M. Claude CHARLOT 
Mme Tuillogona O'CONNOR <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU 	Mme Muriel GERMAIN <b>ABSENTE</b> A donné procuration à Mme Christine BELLET 
M. Marc LE LEIZOUR 	M. Makaokio FIHIPALAI <b>ABSENT</b>
Mme Anne-Christine CHIMENTI 	M. Patrick SAKOUMORI 
Mme Kimberley BARONI 	Mme Christiane SARIDJAN <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à Mme Fabienne CHARDIGNY 
M. Christophe DELIERE 	M. Daniel HINSCHBERGER 
Mme Laurène CASSAGNE 	Mme Magali MANUOHALALO <b>ABSENTE</b>
M. Michel DESMEUZES 	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER <b>ABSENT</b>
Mme Christine BELLET 	M. Joseph BOANEMOA <b>ABSENT</b>



IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Laurie HUMUNI <b>ABSENTE</b>	Mme Christine LE SAINT 
Mme Veylma FALAEO <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> <b>A donné procuration à</b> M. Jonas TAOFIFENUA 	M. Bernard LAVANDIER 
M. Emmanuel BERART 	Mme Jeanne POELLABAUER <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> <b>A donné procuration à</b> 
M. Eric MELTESALE 	M. Jonas TAOFIFENUA 

-----  
 Pôle Ressources  
 ---  
 Direction des Finances  
 ---  
 Cellule Préparation Budgétaire et  
 Support  
 ---

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET Décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024

P.J. - 3 projets de délibération  
 - 2 annexes

Le contexte actuel de crise qui affecte gravement les ressources financières de la Ville lui impose de prioriser les dépenses essentielles au maintien du service des déchets ménagers.

La présente décision modificative du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés a pour objet d'opérer des ajustements, en dépenses et en recettes d'exploitation, pour l'exercice 2024.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
Frais d'exploitation du service des déchets ménagers	-84 300 000	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	-200 000 000
		Recette exceptionnelle	115 700 000
<b>Total</b>	<b>-84 300 000</b>	<b>Total</b>	<b>-84 300 000</b>

2. LES AJUSTEMENTS

• **Dépenses**

La priorisation des dépenses essentielles conduit à réduire les dépenses de la section d'exploitation à hauteur de 84 300 000 francs CFP, comme suit :

- collecte et traitement des ordures ménagères : -15 000 000 F
- collecte des déchets verts et des objets encombrants : -30 000 000 F
- stockage et distribution des bacs de collecte sélective : -13 000 000 F
- programme local de prévention des déchets : -3 300 000 F
- frais d'études : -2 000 000 F



- frais de communication	:	-1 000 000 F
- créances irrécouvrables	:	-20 000 000 F

Consécutivement à ces ajustements, il convient de modifier l'autorisation d'engagement pour les dépenses de propreté urbaine ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants telle que présentée dans le tableau suivant :

N° ET INTITULE DES AE	AE VOTEES APRES DM1 2024	CREDITS DE PAIEMENT		
		CP 2024	CP 2025	CP 2026
	2 490 000 000	734 900 000	906 300 000	848 800 000
62-2023-1 : DEPENSES RECURRENTES PROPRETE URBAINE (6201Z23)	2 490 000 000	734 900 000	906 300 000	848 800 000

- **Recettes**

Pour l'exercice 2024, il est attendu une baisse du produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour un montant total évalué à 200 millions de francs CFP.

D'une part, les perturbations du service de collecte des ordures ménagères en raison des exactions commises au mois de mai ont donné lieu à une réduction du tarif de la REOM sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. L'incidence budgétaire pour la Ville s'est élevée à 26 millions de francs CFP.

D'autre part, le contexte général de crise que traverse le pays rend inopportune la mise en œuvre de la révision tarifaire prévue à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 avec la mise en place du tri sélectif en porte à porte. Ainsi, le maintien sur l'exercice 2024 des tarifs de la REOM avant augmentation engendre une baisse de recettes de 174 millions de francs CFP pour financer le service.

En conséquence, avec la réduction des dépenses proposée, l'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe de la gestion des déchets ménagers nécessite un abondement de recette complémentaire de 115,7 millions de francs CFP, qu'il est proposé de faire financer par le budget principal sous la forme d'une subvention exceptionnelle, venant s'ajouter à celle votée initialement au budget primitif pour un montant de 95,5 millions de francs CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024 de la ville de Nouméa.

Tel est l'objet des trois projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa le 9 août 2024

Le Maire,



Sonia LAGARDE

